

COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 JANVIER 2025 A 20H30

DEPARTEMENT COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT St-BRIEUC
COMMUNE SAINT-BARNABE

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de votants : 14

Date de convocation : 10 JANVIER 2025

Présents : M. LE FRANC Georges, Mme BOUTIER Jocelyne, M. JOUAN Michel, Mme PHILIPPE Fanny, M. MAHEO Thomas, Mme BUZULIER Marie-Paule, M.DONNIO Patrick, M. JEGLOT Franck, Mme GAUTHIER Christelle, M.BRIAND Samuel.

Absents excusés :

M.BOISDRON Michel donnant pouvoir à M. Michel JOUAN
M. HAMON Daniel donnant pouvoir à M. Georges LE FRANC
Mme LE GALLO Véronique donnant pouvoir à M. Samuel BRIAND
Mme RIBEIRO Charlène donnant pouvoir à M. Fanny PHILIPPE

Absente :

Mme Catherine GOOSSAERT

Ouverture de la séance à 20 heures 39

Secrétaire de séance : Mme Marie Paule BUZULIER

ORDRE DU JOUR

- 1-Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 13 décembre 2024
- 2-Déploiement de la défense incendie sur la commune : financement
- 3-Renouvellement de la convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact - la poste agence communale
- 4-Demande de location de la salle des lilas pour l'école privée
- 5-CDG 22 : accompagnement démarche de prévention pour l'année 2025
- 6-Subventions aux associations
- 7-Droit de préemption
- 8-Décision du maire prise dans le cadre de sa délégation
- 9-Réhabilitation de la salle omnisports : avenant N°2 au marché de Maîtrise d'Oeuvre-Cabinet BOULET
- 10-Questions diverses
- 11-Informations diverses

1-APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 13 DECEMBRE 2024

Chaque conseiller municipal a reçu un compte rendu de la séance du vendredi 13 décembre 2024. Le Maire propose au Conseil Municipal de l'approuver. Le conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte rendu de la séance du vendredi 13 décembre 2024.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

2-DEPLOIEMENT DE LA DEFENSE INCENDIE SUR LA COMMUNE : FINANCEMENT

La défense incendie sur la commune est en partie déficiente. En 2024, 2 poteaux incendie ont été installés : Kermenan et Bas blanlin. Une alternative existe : l'installation de citernes souples. Aussi, des réserves d'eau sont prescrites règlementairement en campagne lors de certaines demandes d'autorisation d'urbanisme agricole. Elles peuvent être réquisitionnées en cas de besoin. De ce fait, une convention tripartite (commune/SDIS/exploitant/propriétaire) est mise en place au cas par cas. Lieux identifiés ou les réserves d'eau sont nécessaires :

- LA VALLEE ; L'ESTUER ; KERMENAN ; MAGOUE ; BEAUSEJOUR ; LE QUILLIO ; LA VILLE GUIMARD ;
- BOURGDIO

Le conseil décide d'allouer un montant forfaitaire à hauteur de 3 500 € aux agriculteurs qui sont dans l'obligation d'installer des réserves d'eau et propose de faire un marché groupé pour la réalisation de ces travaux avec validation par le SDIS du schéma de déploiement sur la commune et du cahier des charges.

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 2
-----------	------------	----------------

3-RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION D'UN POINT DE CONTACT - LA POSTE AGENCE COMMUNALE

Le conseil autorise le Maire à signer la convention une durée de 9 ans à compter du 1er décembre 2024. La convention établit les conditions dans lesquelles certains services de La Poste sont proposés en partenariat avec les communes, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties :

- Un minimum de 12 heures d'ouverture hebdomadaire de l'agence
- Pas de renouvellement tacite, et une durée entre 1 et 9 ans
- Rémunération variable avec minimum forfaitaire garanti, si commune éligible
- Mise en place de produits complémentaires, avec une offre élargie (La Poste Mobile, tablette Ardoiz pour les séniors, dispositif Veiller sur mes parents)
- Mise en place de l'identification
- Montant de la participation versée par La Poste : 16 020 € / an.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

4-DEMANDE DE LOCATION DE LA SALLE DES LILAS POUR L'ECOLE PRIVEE

Le conseil autorise l'école Jeanne d'Arc à louer la salle des lilas du 06/02/2025 au 05/06/2025 tous les jeudis de 13h30 à 15h30 pour une activité musicale animée par le Moulin à sons de Loudéac et décide d'appliquer le tarif à hauteur de 15 € la séance.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

5-CDG 22 : ACCOMPAGNEMENT DEMARCHE DE PREVENTION POUR L'ANNEE 2025

Le conseil autorise le Maire à signer la convention avec le CDG 22 dans le cadre du suivi de la démarche prévention sur 4 demi-journées pour l'année 2025, soit une demi-journée par trimestre pour un montant de 820 € annuel.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

6-SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil valide les demandes de subvention suivantes :

ASSOCIATIONS CANTONALES OU PROXIMITE	2025
PROTECTION CIVILE COTES D'ARMOR	120 €
ASSOCIATION CONTR'ATAX	120 €
SAINT-VINCENT DE PAUL	50 €
ALCOOL ASSISTANCE LA CROIX D'OR	50 €
RESTO DU COEUR	120 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	56 €
SOLIDARITE PAYSANS DE BRETAGNE (22)	46 €
PREVENTION ROUTIERE	46 €
ADMR MERDRIGNAC - LOUDEAC	415 €
MUTILES DU TRAVAIL (FNATH)	46 €
SOCIETE HIPPIQUE RURALE	46 €
ASSOCIATIONS COMMUNALES	2025
CYTOPATHIE A VIE	305 €
GROUPEMENT DES JEUNES DU LIE (en fonction des licenciés-St barnabé)	
AERO-MODELE CLUB ARMORICAIN	305 €
FUTSAL CLUB BARNABEEN	1 000 €
VELO LOISIRS	305 €
AS. UN ST BARNABE PARMIS LES ST MEDARD	305 €
UNC/AFN	100 €
FNACA	100 €
SOCIETE DE CHASSE ST BARNABE	305 €
Indemnité piégeur (75 €uros/piégeur)	225 €
COMITE DES FETES ST BARNABE	305 €
COMITE DES FETES DE BLANLIN	305 €
ECHIQUIER BARNABEEN	460 €
LECTURE POUR TOUS	2 500 €
AS. SPORTIVE ST-BARNABE	1 000 €
CLUB DES BRUYERES D'ARVOR	488 €
FOYER DES JEUNES (sous réserve d'une animation)	305 €
TOTAL	9 733 €

OEUVRES SOCIALES-CE	2025
Association communale des agents communaux (12 % de 13 168 €)	1 580 €
SCOLAIRES- FOURNITURES SCOLAIRES : Sera versée au vu du nombre d'enfants de St Barnabé présents à la rentrée en 09.2025	2025
Ecole publique (57 € + 5 € x nbre enfants)	45*62€=2 790 €
Ecole privée (57€ + 5 € x nbre enfants)	50*62€=3 100 €
ACTIVITES EXTRA SCOLAIRES – PROJET PEDAGOGIQUE	2025
Ecole publique	1 300 €
Ecole privée	1 300 €
ACTIVITES EXTRASCOLAIRES - GARDERIE ECOLE PRIVEE	2025
Participation mensuelle sur 10 mois Financement frais de personnel	4 X 1500 €

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

7-DROIT DE PREEMPTION

Le conseil ne fait pas valoir son droit de préemption pour les terrains bâtis situés :
-AD N°37 ; AD N°184 ; AD N°91.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

8-DECISION DU MAIRE PRISE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

L'article L.2122-22 du CGCT permet au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences (Délibération du Conseil Municipal du 05/06/2020 portant délégation du conseil municipal au Maire). Le Maire informe le conseil des décisions qu'il a pris dans le cadre de ses délégations :

Date	Tiers	Description	Montant TTC
13/12/2024	SECURITEC	4 Extincteurs 6L à eau + 1 extincteur CO2	557,73 €
13/12/2024	SECURITEC	6 Extincteurs 6L à eau	638,78 €
26/12/2024	SECURITEC	3 Extincteurs à poudre de 2kg	216,16 €

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

9-REHABILITATION DE LA SALLE OMNISPORTS : AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE-CABINET BOULET

Le conseil autorise Mr le Maire à signer l'avenant N°2 avec le cabinet Boulet Architecture ainsi que toutes pièces afférentes au dossier d'un montant de 27 000,86 € HT.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

10-QUESTIONS DIVERSES

Néant.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

11-INFORMATIONS DIVERSES

-Recrutement de Mme Lisa LE COLLINET -remplacement au poste d'ATSEM

-Compte rendu de la commission bâtiment du 14/01/2025

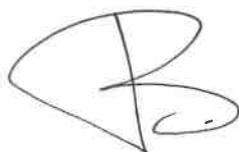
Agenda :

Mardi 21/01/2025	11h00	Inauguration de la boîte à Pizza
Vendredi 24/01/2025	9h00	Visite de Monsieur Fabre, directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale des Côtes d'Armor
Jeudi 06/02/2025	9h30	Commission voirie
Lundi 10/02/2025	9h30	Commission finances
Jeudi 13/02/2025	18h30	Point sur le projet MAM (CAF-PMI-Loudéac Communauté-porteuses du projet)
Mercredi 19/02/2025	16h00	Rencontre avec Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture à Saint Brieuc -Demande de subvention relatif au projet de réhabilitation de la salle omnisports
Vendredi 21/02/2025	20h30	Conseil municipal

Clôture de la séance : 22 heures 27.

A Saint-Barnabé, le 22 janvier 2025.

Secrétaire de séance,
Mme Marie Paule BUZULIER



Le Maire,
Georges LE FRANC



